

Convocation du 15 Septembre 2014
Affichage du 01 octobre 2014

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014

=====

Le vingt-deux septembre deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est rassemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BELHOMME Jérôme, Maire.

Présents : MM. Jérôme BELHOMME, Nelly NOËL, Jacques HAMELIN, Anthony BRISION, Raymond ALBAREZ, Virginie HUYGHE, Martine MAUGER, Francis GUILLERME, Franck TRIPEY.

Secrétaire : Martine MAUGER

Absents excusés : Mélanie DUCHEMIN, Pascal GUILLERME.

Mme Mélanie DUCHEMIN a donné procuration à monsieur Jérôme BELHOMME.

Nombre de Conseillers en Exercice : 11

Nombre de Présents : 09

Nombre de Votants : 10

L'assemblée approuve le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

1-COMMANDE PUBLIQUE

♦1.6 MAÎTRISE D'ŒUVRE PROJET REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE (30/2014)

Après consultation auprès de 3 architectes, le conseil choisit le cabinet A3 pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie en 3 logements.

Le montant des honoraires s'élèvent à 46 100.00€ HT

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

♦3.3 TRAVAUX DU PRESBYTERE (31/2014)

Suite à la visite de la commission travaux au logement du presbytère.

Monsieur le maire présente au conseil la liste des travaux à faire.

Après délibération le conseil décide de changer les deux fenêtres de rez de chaussée façade entrée et la porte sur façade arrière. Un devis peinture sera demandé. L'employé communal fera les divers travaux restants.

♦3.4 LIMITES TERRITORIALES (32/2014)

La Direction des Routes Départementales a installé les panneaux aux nouvelles limites d'agglomérations.

♦3.5 EFFACEMENT DE RÉSEAUX AU COSTIL (33/2014)

La Communauté de Communes de la Hague va procéder à l'effacement de réseaux au Costil.

Le conseil municipal après délibération :

- Décide d'y mettre 6 candélabres, les habitants du Costil restant les seuls à ne pas être éclairés.
- Autorise monsieur le maire à faire une demande de subvention auprès du conseil général dans le cadre de la dotation du produit des amendes de polices.

♦3.6 RÉGLEMENT CIMETIÈRE (34/2014)

Monsieur le maire présente au conseil le règlement du cimetière établi par la commission.

Le conseil le valide avec application au 1^{er} octobre 2014.

5 INSTITUTION POLITIQUE

♦5.1 GROUPE DE TRAVAIL POUR LE DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS (35/2014)

Le Maire rappelle à l'assemblée, que le document unique des risques professionnels est un document obligatoire et propose la création d'un groupe de travail pour le mettre en œuvre.

Sont nommés :

Nelly NOËL, Jacques HAMELIN, Martine MAUGER, Raymond ALBAREZ.

6 LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

♦6.1 DIVAGATION DES ANIMAUX (36/2014)

En cas de divagation des animaux, il convient de désigner par arrêté un lieu de dépôt pour les bovins, ovins, caprins, ou équin. Le terrain situé au Costil appartenant à monsieur Jacques HAMELIN est retenu.

7 FINANCES

♦7.5.2 SUBVENTION VOYAGE ENFANTS-PROJET SKI (37/2014)

Dans le cadre du projet école, les élèves de CE2 CM1 de l'école primaire de St Croix Hague se rendront en classe de neige en janvier 2015.

6 élèves de Branville sont concernés, le conseil vote une subvention de 75€ par enfants.

9 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

♦9.4 PÉTITION AMF SUR FINANCES DES COLLECTIVITÉS (38/2014)

Le conseil adopte la mention de l'AMF comme suit :

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer : de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures

annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et

intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Branville-Hague rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Branville-Hague estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Branville-Hague soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Bilan positif du centre HVL de cet été
- Très bonne participation au premier cours de zumba

APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 SEPTEMBRE 2014

DÉLIBÉRATIONS PRISES :

- 1.6 MAÎTRISE D'ŒUVRE PROJET REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE (30/2014)
- 3.3 TRAVAUX DU PRESBYTERE (31/2014)
- 3.4 LIMITES TERRITORIALES (32/2014)
- 3.5 EFFACEMENT DE RÉSEAUX AU COSTIL (33/2014)
- 3.6 RÉGLEMENT CIMETIÈRE (34/2014)
- 5.1 GROUPE DE TRAVAIL POUR LE DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS (35/2014)
- 6.1 DIVAGATION DES ANIMAUX (36/2014)
- 7.5.2 SUBVENTION VOYAGE ENFANTS-PROJET SKI (37/2014)
- 9.4 PÉTITION AMF SUR FINANCES DES COLLECTIVITES (38/2014)

NOM – PRENOM	EMARGEMENT
BELHOMME Jérôme	
NOEL Nelly	
HAMELIN Jacques	
BRISION Anthony	
ALBAREZ Raymond	
HUYGHE Virginie	
DUCHEMIN Mélanie	Absente a donné procuration à M. Jérôme BELHOMME
MAUGER Martine	
GUILLERME Pascal	Absent
GUILLERME Francis	
TRIPEY Franck	